



Stratégie Littorale et PAPI Bresle – Somme – Authie PAPI 2025-2030



Partie 10. Résumé non technique

Table des matières

1	LE TERRITOIRE ET LES ACTEURS DU PROJET	4
1.1	Le périmètre du projet	4
1.2	Gouvernance du PAPI 2.....	6
1.3	Concertation et consultation du public.....	7
2	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	8
2.1	Historique et aléas	8
2.2	Enjeux et vulnérabilités	12
2.3	Dispositifs de prévention existants.....	14
3	RESUME DE LA STRATEGIE ET DU PROGRAMME D’ACTIONS	15
3.1	La stratégie	15
3.2	Programme d’actions	16

Table des illustrations

Figure 1 : Schéma des programmes de la Stratégie littorale et de ses objectifs (SMBS-GLP, 2022)	4
Figure 2 : Périmètre du PAPI BSA	5
Figure 3 : Gouvernance stratégique du PAPI BSA (co-pilotage SMBS/État).....	6
Figure 4 : Schéma illustratif des aléas identifiés sur le territoire.....	8
Figure 5 : Digue de la Gaîté lors de la tempête Xynthia (2010) - Source : G. Morisseau	9
Figure 6 : Inondations de la Somme, 2001 : crue de la Somme et de ses affluents, remontée des nappes souterraines et ruissellement - Source : DIREN Picardie	9
Figure 7 : Comparaison de la position de la falaise en 1902, 1934 et 2008 - Source : © 2008 S. Costa, Atelier EUCC-France Baie de Somme 2013 p.31	10
Figure 8 : Pan de falaise écroulé, secteur Bel-Air, mars 2023.....	10
Figure 9 : Les évènements marquants depuis 1990.....	11
Figure 10 : Population exposée en cas de tempête centennale (T100) combinée à une crue décennale (Q10), Source : Artelia.....	12
Figure 11 : Répartition des salariés exposés à un scénario de tempête centennale (T100) combinée à une crue fluviale décennale (Q10)	13
Figure 12 : Cinq défis principaux transversaux de la stratégie	16
Figure 13 : Répartition des actions par axe.....	18

1 Le territoire et les acteurs du projet

1.1 Le périmètre du projet

Le territoire s'étendant de l'estuaire de la Bresle à la baie d'Authie est un espace littoral particulièrement vulnérable aux risques naturels. Situé entre la Manche et les estuaires de la Somme, de la Bresle et de l'Authie, il est marqué par une forte exposition aux inondations marines et fluviales, ainsi qu'à des phénomènes d'érosion et d'éboulements de falaises. La topographie basse et les caractéristiques hydrographiques de ce secteur favorisent l'entrée d'eau lors des tempêtes et grandes marées, menaçant les populations, les infrastructures et les activités économiques locales.

Face à ces enjeux, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Bresle-Somme-Authie s'inscrit dans une démarche globale de résilience territoriale. Il vise à réduire les impacts des inondations et de l'érosion en intégrant une approche combinant prévention, adaptation et protection du trait de côte.

Les PAPI, lancés en 2002 au niveau national, ont pour objectif de structurer une réponse cohérente aux risques d'inondation et de submersion marine à l'échelle des bassins hydrographiques. À l'instar des autres territoires littoraux français, la Baie de Somme et le Grand Littoral Picard ont engagé dès 2011 une réflexion approfondie sur la gestion des risques, conduisant à la mise en place d'un premier PAPI (2015-2024). Ce programme a permis de mieux comprendre la dynamique des aléas, d'améliorer les dispositifs de prévention et d'initier des actions pour renforcer la protection des enjeux locaux. Cette démarche globale se structure autour de 7 axes thématiques, résumés dans la figure ci-dessous :



Figure 1 : Schéma des programmes de la Stratégie littorale et de ses objectifs (SMBS-GLP, 2022)

Le PAPI 2 (2025-2030) s'inscrit dans la continuité de ces efforts tout en renforçant les actions en faveur de l'adaptation au changement climatique et de la gestion intégrée du trait de côte. Ce programme est porté conjointement par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard (SMBS-GLP) et la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM), en étroite collaboration avec l'État, les collectivités locales et les acteurs du territoire. Cette gouvernance partagée rend le périmètre d'intervention plus complexe, nécessitant une coordination étroite entre les acteurs. L'illustration ci-dessous permet de mieux visualiser l'étendue géographique de ce programme et les communes concernées.

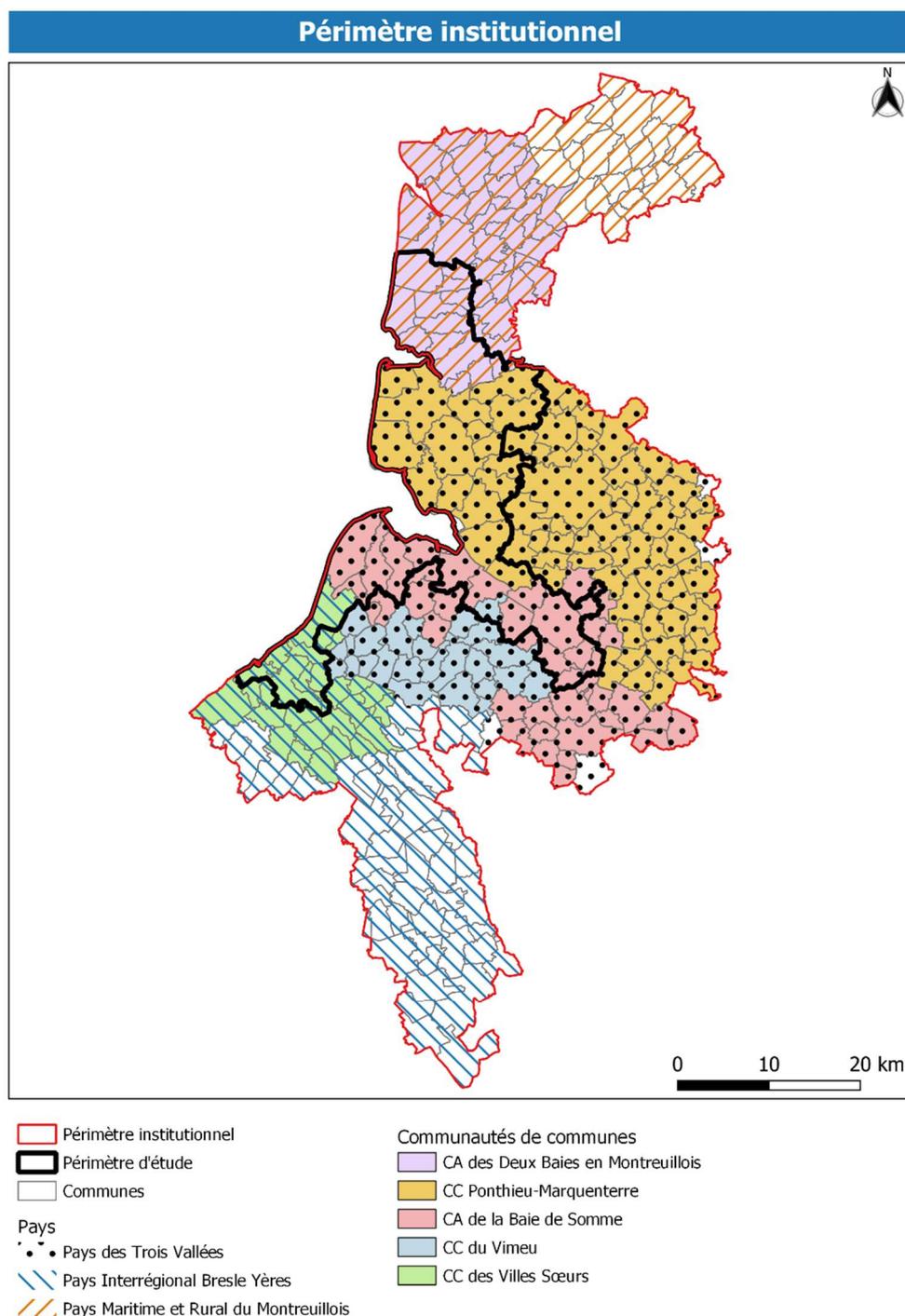


Figure 2 : Périmètre du PAPI BSA

Par ailleurs, le PAPI Bresle-Somme-Authie ne se limite pas à la prévention des inondations. Il est associé à deux volets spécifiques sur l'érosion des falaises et la gestion du cordon dunaire, prenant ainsi en compte l'évolution du trait de côte et ses conséquences sur l'arrière-littoral. Ces deux volets sont les prémices d'un PAGITC (Plan Local de Gestion Intégrée du Trait de Côte) qui sera formalisé en parallèle du PAPI 2. La stratégie littorale comprend ainsi 88 actions, déclinées en deux piliers :

- Un PAPI « classique » axé sur la gestion du risque inondation et la sécurisation des enjeux urbains et économiques ;
- Un volet littoral consacré à l'adaptation aux risques d'érosion et éboulement de falaise.

Le PAPI Bresle-Somme-Authie s’inscrit dans une vision à long terme de la gestion des risques littoraux. En intégrant les leçons du premier programme et en mobilisant les outils issus de la loi Climat et Résilience de 2021, il vise à concilier sécurité des habitants, protection de l’environnement et développement du territoire. Il repose sur une gouvernance concertée et un engagement fort des collectivités locales pour mettre en œuvre des solutions adaptées aux réalités locales.

L’objectif est clair : préparer dès aujourd’hui les adaptations nécessaires pour que le territoire puisse mieux résister aux aléas climatiques de demain.

1.2 Gouvernance du PAPI 2

La gouvernance du PAPI Bresle-Somme-Authie repose sur une organisation partenariale structurée autour de plusieurs instances décisionnelles et techniques.

Le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBS-GLP) et la Communauté d’Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM) assurent conjointement la maîtrise d’ouvrage, chacun intervenant sur son périmètre de compétence tout en garantissant une coordination cohérente des actions.

Le suivi stratégique est assuré par un Comité de Pilotage (COFIL), rassemblant les représentants des collectivités locales, de l’État et des financeurs.

En appui, un Comité Technique (COTECH) veille à l’animation du programme et au suivi opérationnel des actions.

Un Comité des Financeurs (COFI) supervise les engagements financiers et assure la gestion budgétaire du programme.

Enfin, la gouvernance s’appuie sur une démarche de concertation impliquant élus, acteurs locaux et usagers du littoral, afin d’assurer une appropriation collective des enjeux et une mise en œuvre adaptée aux réalités du territoire.

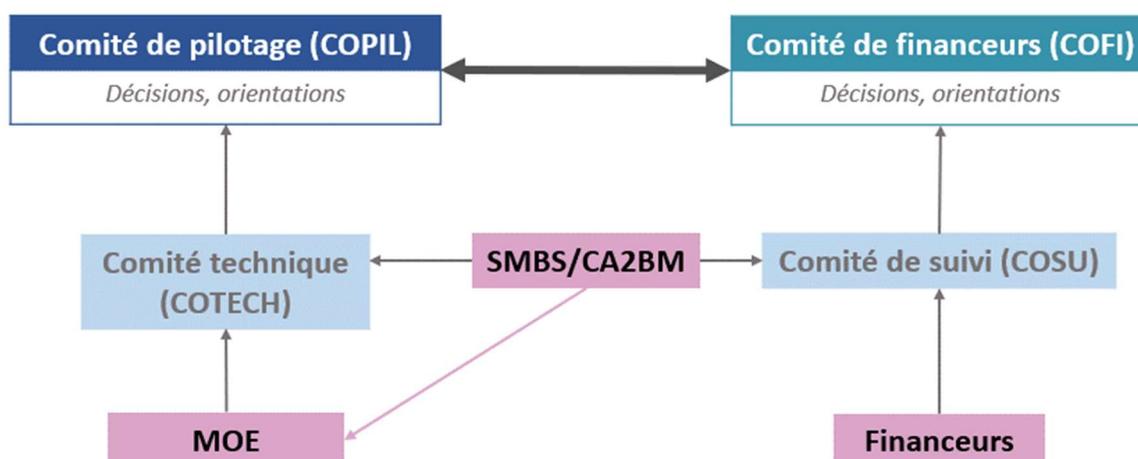


Figure 3 : Gouvernance stratégique du PAPI BSA (co-pilotage SMBS/État)

1.3 Concertation et consultation du public

La préparation du dossier du PAPI 2 a fait l'objet d'un dispositif de concertation allégé par rapport à celle du dossier PAPI 1, considérant l'ensemble des actions de concertation déjà menées et la continuité entre le PAPI 1 et le PAPI 2. Celle-ci a ciblé essentiellement la stratégie sur chaque secteur, le programme d'actions qui en découle et la maquette financière attenante. Fort de la gouvernance mise en œuvre au PAPI 1, les élus du territoire ont pu suivre de près le déroulement du premier programme et ont été inclus dans ses instances décisionnelles (lors des COFI du PAPI 1, ainsi que lors des trois COPIL dédiés au PAPI 2).

Afin d'adresser la déclinaison locale de la stratégie littorale, la concertation avec les élus s'est organisée géographiquement en novembre et décembre 2023. Quatre réunions ont été menées :

- Sur le secteur de la Bresle : C CVS
- Sur le système d'endiguement Bas Champs : C CVS, C ABS
- Sur le système d'endiguement Somme-Authie : C CPM, C ABS
- Sur le système d'endiguement Authie-Nord : CA2BM

Une première phase de préparation a été organisée, en bilatéral avec les services techniques de chacun des 4 EPCI, en distanciel, entre mai et septembre 2023. Ces échanges ont permis de réunir les sentiments des collectivités de manière informelle et de préparer l'ordre du jour des concertations. L'objectif était d'identifier les potentiels points de blocage et de préparer les éléments d'arbitrage si nécessaire.

Les réunions de concertation avec les élus ont été menées en présentiel avec un ordre du jour similaire : un premier temps de réflexion dédié au bilan du PAPI 1 avec la présentation de quelques chiffres-clés et le rappel des réalisations de chaque axe stratégique ; un deuxième temps dédié à la déclinaison opérationnelle du programme d'action et les premières orientations stratégiques du PAPI 2. L'objectif était de faire réagir les élus après leur avoir présenté les différents éléments, notamment par le biais de cartographies permettant de comparer ce qui était prévu au PAPI 1 à ce qui a réellement été fait.

2 Synthèse du diagnostic

Le territoire Bresle-Somme-Authie présente une histoire étroitement liée à la gestion de l'eau et aux risques naturels. Depuis le Moyen Âge, de nombreux endiguements ont été construits pour maîtriser les eaux fluviales et maritimes. Ces aménagements anciens, toujours visibles sur certaines portions du littoral et de l'arrière-pays, témoignent d'une volonté historique de conquête et de sécurisation de l'espace littoral. Toutefois, la multiplication des ouvrages, parfois vétustes ou discontinus, révèle aujourd'hui leurs limites face à l'augmentation des aléas climatiques. C'est sur ce socle historique que s'appuie le PAPI, en se basant sur un diagnostic actualisé des aléas et en intégrant une stratégie adaptée aux enjeux contemporains.

2.1 Historique et aléas

L'état des lieux met en évidence la diversité des aléas présents sur le périmètre d'étude :



Figure 4 : Schéma illustratif des aléas identifiés sur le territoire

- Submersion marine : lors des tempêtes et grandes marées, la mer franchit les digues et envahit les terres basses, parfois jusqu'à 10 km à l'intérieur



Figure 5 : Digue de la Gaîté lors de la tempête Xynthia (2010) - Source : G. Morisseau

- Inondations fluviales : les crues des rivières provoquent des débordements dans les vallées. Lorsque ces crues coïncident avec des marées hautes ou des tempêtes, l'eau douce ne peut plus s'écouler vers la mer : certains crues peuvent durer plusieurs semaines.
- Remontée de nappes : Souvent après de longues périodes de forte pluie, les nappes phréatiques sont saturées et l'élévation progressive du niveau des eaux souterraines peut entraîner des inondations lentes et durables
- Ruissellement : lors d'épisodes orageux, l'eau ruisselle en surface sur les sols imperméabilisés ou saturés, causant des inondations locales soudaines. Ce risque est accru par l'urbanisation, la topographie des vallons, et les difficultés d'évacuation vers la mer en période de surcote.



Figure 6 : Inondations de la Somme, 2001 : crue de la Somme et de ses affluents, remontée des nappes souterraines et ruissellement - Source : DIREN Picardie

- Érosion côtière : Le littoral sableux et dunaire recule sous l'effet de la houle, du vent et de l'élévation du niveau marin. Certaines zones, comme Fort-Mahon ou Cayeux, ont connu un recul du trait de côte de plusieurs dizaines de mètres en quelques décennies.

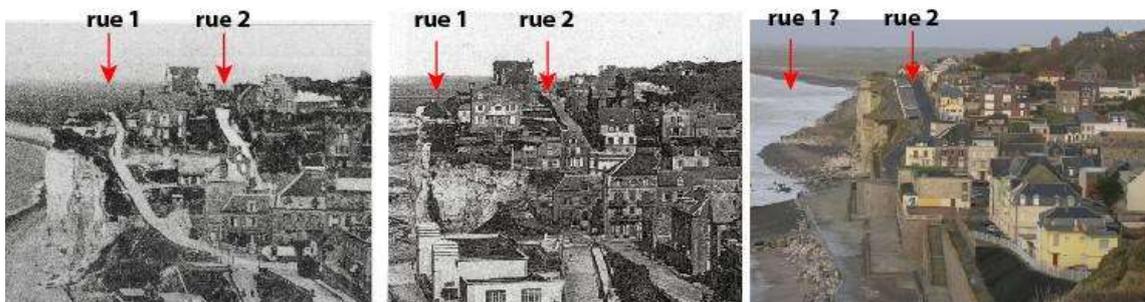


Figure 7 : Comparaison de la position de la falaise en 1902, 1934 et 2008 - Source : © 2008 S. Costa, Atelier EUCC-France Baie de Somme 2013 p.31

- Éboulement des falaises : les falaises de craie subissent une érosion rapide à leur pied (attaques marines) et des effondrements en masse liés à l'infiltration d'eau douce sur le plateau, menaçant routes et habitations en haut de falaise, et passants en bas de falaise.



Figure 8 : Pan de falaise écroulé, secteur Bel-Air, mars 2023.

Ces phénomènes, accentués par le changement climatique, impactent fortement les infrastructures, les milieux naturels et les activités économiques du territoire.

Cette cartographie des aléas se traduit concrètement par de nombreux événements ayant touché le territoire ces dernières décennies. Le tableau ci-dessous recense les principales reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle (CATNAT) entre 1982 et 2024, et illustre la fréquence et la répartition des phénomènes sur les communes du périmètre PAPI.

Tableau 1 : Nombre de communes reconnues CATNAT pour chaque période recensant des événements majeurs sur le périmètre du PAPI BSA entre 1982 et 2024

Période	Nombre de communes touchées	Période	Nombre de communes touchées	Période	Nombre de communes touchées
Novembre 1984	13	Aout 1997	3	Aout 2008	2
Aout 1987	3	Octobre 1998	2	Novembre 2012	1
Janvier 1988	10	Septembre 1999	2	Septembre 2014	2
Février 1988	2	Décembre 1999	54	Juin 2016	1
Février 1990	18	Novembre 2000	1	Mai 2017	2
Mai 1992	1	Décembre 2000	9	Septembre 2017	2
Décembre 1992	1	Janvier 2001	11		
Mai 1993	2	Mars 2001	6	Janvier 2021	2
Juin 1993	2	Avril 2001	15	Juin 2021	3
Décembre 1993	5	Juillet 2001	3	Juillet 2021	1
Juillet 1994	1	Juin 2002	9	Juin 2023	1
Octobre 1994	3	Juin 2003	1	Octobre 2023	3
Décembre 1994	29	Octobre 2004	1	Novembre 2023	20
Janvier 1995	9	Juillet 2007	2	Décembre 2023	1
Juin 1997	4	Mai 2008			

En complément de ce recensement, la figure suivante permet de visualiser la répartition spatiale et l'intensité de ces événements à l'échelle du territoire :

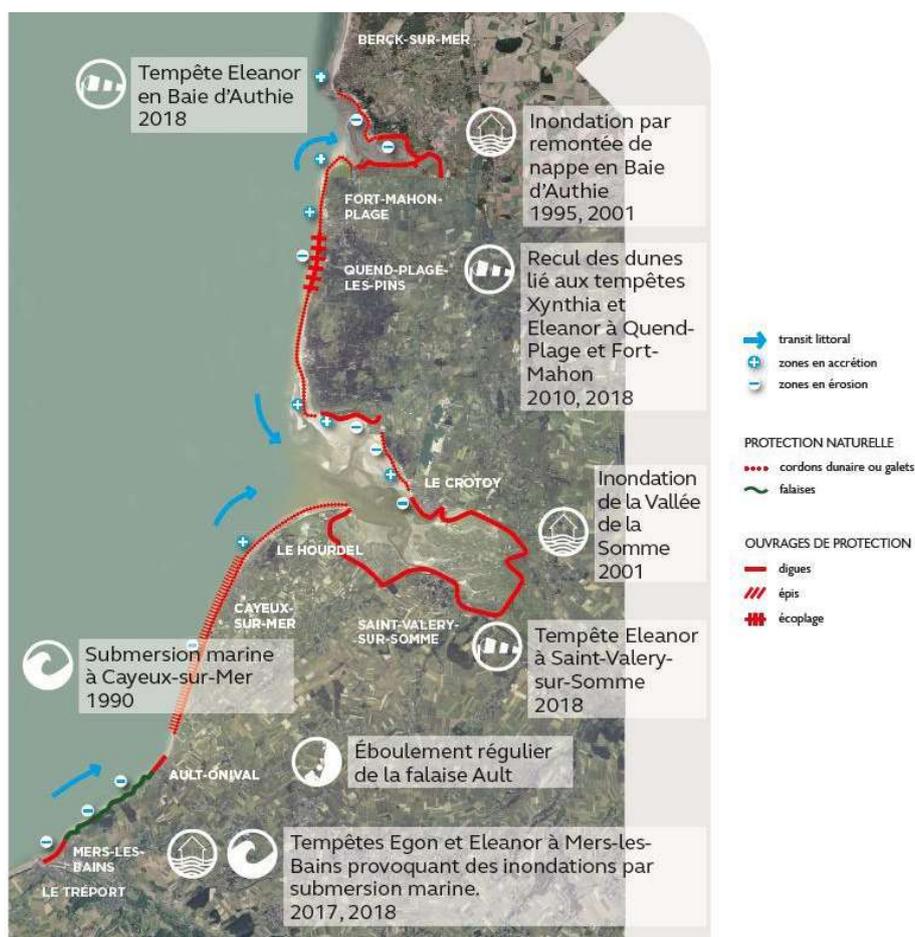


Figure 9 : Les événements marquants depuis 1990

2.2 Enjeux et vulnérabilités

L'évaluation des vulnérabilités a permis de mieux comprendre l'exposition des populations, des zones urbaines et des infrastructures. Cette vulnérabilité s'explique à la fois par la topographie du territoire, l'histoire de l'urbanisation littorale, et la nature des activités économiques implantées.

En cas d'événement de type centennal, plus de 30 000 personnes seraient directement exposées à une inondation. La situation est d'autant plus préoccupante que près de la moitié des habitants concernés vivent dans des logements de plain-pied, sans étage permettant une mise à l'abri, ce qui limite fortement les capacités d'autoprotection des ménages.

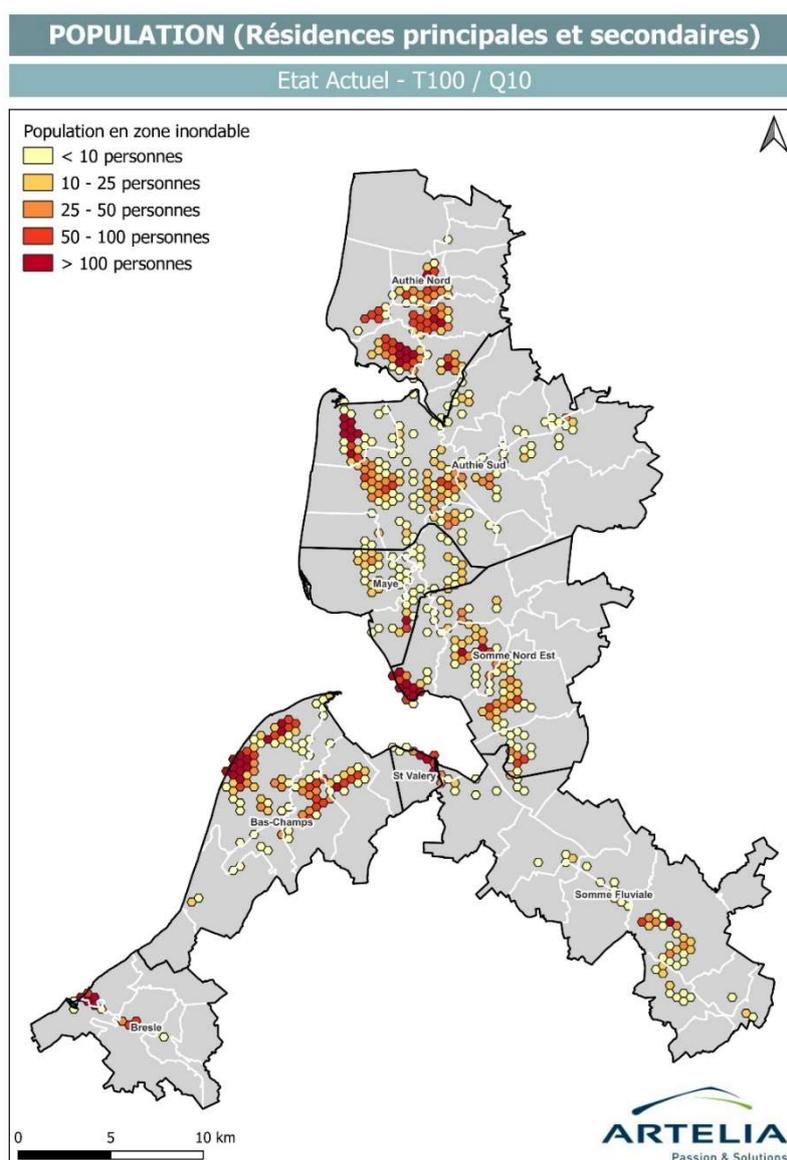


Figure 10 : Population exposée en cas de tempête centennale (T100) combinée à une crue décennale (Q10), Source : Artelia

La vulnérabilité touche aussi les équipements publics essentiels. Environ un quart des établissements de santé, établissements scolaires, centres de secours ou bâtiments communaux stratégiques se

trouvent en zone inondable, ce qui compromet leur bon fonctionnement en situation de crise ou durant les phases de retour à la normale.

Sur le plan économique, le diagnostic révèle qu'environ 1 emploi sur 5 du territoire est situé en zone à risque, en particulier dans les secteurs du tourisme, du commerce local, de l'artisanat et de la pêche. Ces activités, très ancrées dans la bande littorale et les estuaires, sont fortement dépendantes de la continuité d'exploitation, et donc particulièrement sensibles aux interruptions causées par les inondations.

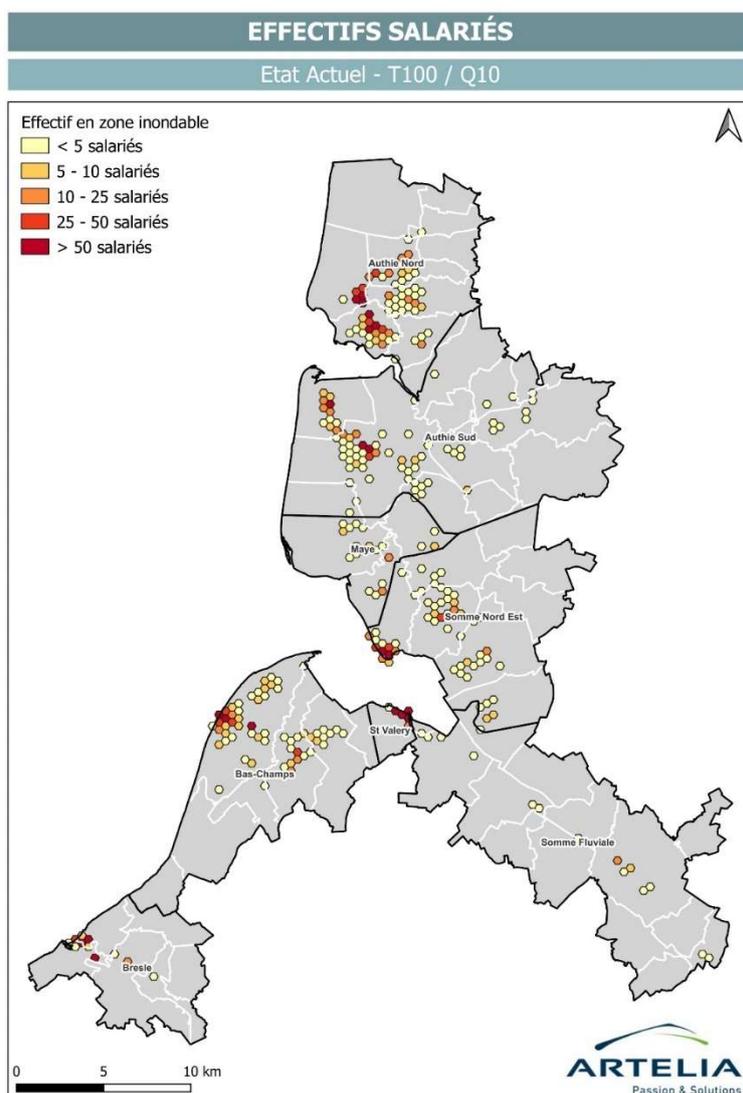


Figure 11 : Répartition des salariés exposés à un scénario de tempête centennale (T100) combinée à une crue fluviale décennale (Q10)

Enfin, les campings, très nombreux le long du littoral (95 recensés), concentrent chaque année une population saisonnière estimée à plusieurs milliers de personnes, réparties dans des mobil-homes ou emplacements nus. Leur exposition aux submersions, combinée à des délais de prévenance parfois très courts, rend leur évacuation difficile et constitue un enjeu majeur de gestion de crise.

Ces constats confirment la nécessité d'adapter en profondeur les stratégies de protection, de relocalisation et de réduction de la vulnérabilité, en tenant compte de l'évolution prévisible des aléas liée au changement climatique.

Face à cette situation, les enjeux identifiés structurent l'action publique autour de quatre grandes priorités : la protection des populations, la sécurisation des services essentiels, le soutien à l'économie locale et la préservation des milieux. Ces priorités guident la stratégie du PAPI 2 dans un contexte de changement climatique accéléré.

2.3 Dispositifs de prévention existants

En matière d'urbanisme :

Actuellement, 46 communes disposent d'un PPRN, qu'il soit spécifique au risque inondation, au risque littoral ou multirisques. Plusieurs documents de planification viennent renforcer cette approche et des mises à jour sont prévues pour adapter les mesures aux évolutions climatiques et hydrologiques.

Par ailleurs, le territoire est concerné par trois Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) qui définissent des orientations en matière d'urbanisme et de gestion du trait de côte, en cohérence avec les enjeux de prévention des risques et d'adaptation au changement climatique :

- Le SCoT du Pays Maritime et Rural du Montreuillois, approuvé en 2014, intégrant des mesures de gestion des risques littoraux et d'urbanisme résilient.
- Le SCoT du Pays Interrégional Bresle-Yères, approuvé en 2020, visant à limiter l'exposition aux crues et submersions marines, notamment sur le bassin de la Bresle.
- Le SCoT du Pays de Somme des Trois Vallées, en cours d'élaboration depuis 2015, intégrant des recommandations sur la gestion du trait de côte et des inondations.

En matière de gestion et de prévention du risque inondation :

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) constitue un cadre réglementaire essentiel pour la gestion des crues et submersions. Deux PGRI couvrent le territoire :

- PGRI du bassin Artois-Picardie (approuvé en 2022), qui définit les actions à mener pour réduire le risque inondation sur le territoire des Hauts-de-France.
- PGRI du bassin Seine-Normandie (approuvé en 2022), qui prend en compte l'aval de la Bresle et de la Somme pour limiter les effets des crues et améliorer la gestion de l'eau.

Un autre outil stratégique majeur est la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) de la Somme, qui couvre le Territoire à Risque Inondation (TRI) d'Abbeville.

3 Résumé de la stratégie et du programme d'actions

Dans le cadre du précédent PAPI 2016 - 2024 majoritairement concerné par les risques de submersion, figuraient également des actions court/ moyen terme sur les volets érosion dunaire et falaises.

Pour l'élaboration du PAPI 2, l'État a souhaité que ces thématiques érosion dunaire et falaise soient sorties du nouveau plan d'actions. En octobre 2024, à l'occasion d'un comité de pilotage « résilience littorale », le préfet de la Somme a proposé aux collectivités locales présentes de travailler à l'élaboration de stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte - SLGITC sur deux secteurs : le secteur falaises d'Ault et le secteur dunaire de Quend / Fort-Mahon.

Le comité stratégique « résilience littorale » programmé en mars 2025, a pour objet de mettre en place une gouvernance opérationnelle pour l'élaboration de ces deux SLGITC qui ont pour finalité de déboucher sur des plans d'actions de gestion intégrée du trait de côte (PAGITC) et ainsi reprendre les actions initiées dans les volets érosion et falaises du PAPI 1.

Ce comité stratégique a un rôle complémentaire, celui d'assurer la transversalité avec les autres démarches engagées : PAPI littoral BSA, PAPI fleuve Somme, et projet d'EPTB des fleuves côtiers.

3.1 La stratégie

Structurée en deux volets, la stratégie du PAPI BSA comprend un PAPI classique, couvrant les territoires du SMBS-GLP et de la CA2BM, et des mesures spécifiques de gestion du trait de côte et des falaises. L'objectif principal est de réduire la vulnérabilité des enjeux exposés, en combinant solutions de protection, adaptation des infrastructures et relocalisation progressive lorsque nécessaire.

La stratégie s'articule autour de quatre objectifs clés :

1. Anticiper les adaptations nécessaires dans l'aménagement du territoire pour mieux gérer les risques de submersion et d'inondation, en combinant actions sur le littoral et l'arrière-littoral.
2. Sécuriser les enjeux urbains existants grâce à des protections adaptées, tout en permettant une transition vers des aménagements plus résilients à long terme.
3. Développer une culture du risque, en renforçant la connaissance, la surveillance et l'alerte pour mieux sensibiliser les populations et les acteurs locaux.
4. Mutualiser les compétences et les ressources, en renforçant la gouvernance partenariale pour assurer une gestion cohérente et efficace à l'échelle du territoire.

Cette approche repose sur une vision à long terme, intégrant les effets du changement climatique et favorisant des solutions basées sur les écosystèmes pour renforcer la résilience du territoire. La déclinaison géographique de la stratégie permet d'adapter les interventions aux spécificités locales, notamment dans les secteurs de la Bresle, des falaises, des Bas-Champs, de la baie de Somme et de la baie d'Authie.



Figure 12 : Cinq défis principaux transversaux de la stratégie

Le PAPI1 a permis de mettre en œuvre une stratégie robuste et porteuse pour l'avenir.

Les actions de sensibilisation du public et des axes immatériels ont permis une forte appropriation de la stratégie par la population. Ces actions sont à poursuivre pour maintenir cette sensibilisation.

Le PAPI1 a permis de renforcer les fondements de la stratégie littorale, stratégie de résilience. Le PAPI2 s'inscrit dans la continuité du PAPI1.

L'expérience acquise au PAPI1 sera mise à profit du PAPI2. Le PAPI a permis une forte montée en compétence des équipes des maîtres d'ouvrage et des partenaires sur des problématiques complexes.

Le PAPI2 s'appuiera également sur l'expérience du PAPI1 pour la prise en compte du contexte réglementaire. Les principales difficultés rencontrées ont été : la reconnaissance des systèmes d'endiguement non aboutie, la complexité des dossiers réglementaires, les délais d'études, d'élaboration des dossiers réglementaires et leurs instructions.

3.2 Programme d'actions

Le PAPI 2 Bresle-Somme-Authie repose sur 7 axes classiques, et la stratégie littorale intègre en complément deux volets spécifiques dédiés à la gestion du trait de côte.

Axe 0 : Gouvernance du PAPI

Cet axe définit le cadre organisationnel du PAPI et la coordination entre les acteurs (collectivités, services de l'État, financeurs). Il inclut l'organisation interne du SMBS-GLP pour porter le projet PAPI 2, ainsi que les ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre du programme.

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

L'objectif est d'améliorer la compréhension des phénomènes d'inondation et d'érosion en renforçant les bases de données et en menant des études scientifiques. Cet axe comprend également des actions de sensibilisation du grand public et des décideurs pour une meilleure appropriation des risques.

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Ce volet vise à renforcer les dispositifs d'observation et de suivi des crues et des submersions marines. Il comprend la modernisation des outils de prévision hydrométéorologique, la création de modèles numériques et l'amélioration du partage des informations entre les acteurs concernés.

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

L'accent est mis sur l'optimisation des dispositifs d'alerte et des plans de gestion de crise. Cela passe par l'amélioration des systèmes d'alerte, l'organisation d'exercices de simulation pour les collectivités et la mise à jour des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Il s'agit d'intégrer la gestion des risques dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT). L'axe prévoit la réalisation d'études de vulnérabilité des territoires, l'adoption de règles de construction adaptées et l'identification de zones à protéger ou à aménager différemment.

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Ce volet cible des actions concrètes pour diminuer l'exposition des populations et infrastructures aux risques. Il comprend des travaux de mise en sécurité des bâtiments, des dispositifs de relocalisation et des actions spécifiques pour les établissements sensibles (écoles, hôpitaux, etc.).

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Il vise à atténuer les effets des inondations par des solutions naturelles et des aménagements hydrauliques. Il s'agit notamment de restaurer des zones humides, d'améliorer la gestion des bassins versants et de favoriser des solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact des crues.

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Cet axe concerne la construction et la réhabilitation des digues, épis, portes à flot et autres infrastructures de protection. L'objectif est de garantir la pérennité des ouvrages existants tout en adaptant leur conception aux évolutions climatiques.

Falaise & Érosion : Adaptation et gestion souple du trait de côte

Le territoire étant fortement exposé à l'érosion côtière et aux effondrements de falaises, il a été nécessaire d'intégrer un volet spécifique, complémentaire aux actions de prévention des inondations à la stratégie littorale. Il vise à stabiliser les zones vulnérables, à mettre en place des stratégies de moyen et long termes et à favoriser une gestion intégrée du trait de côte en concertation avec les collectivités. Ces axes feront l'objet de Plans Locaux de Gestion Intégrés du Trait de Côte complémentaires aux Programmes d'Actions de Prévention d'Inondations.

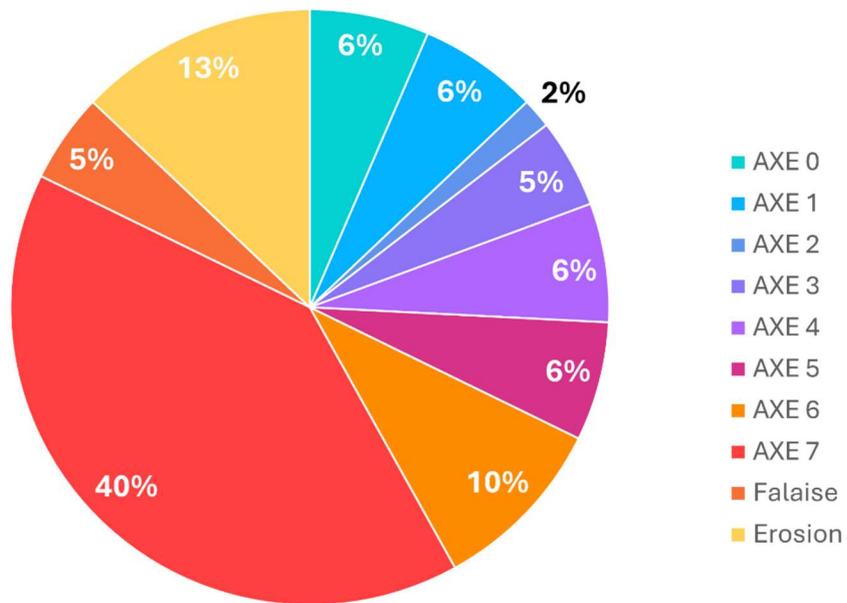


Figure 13 : Répartition des actions par axe

Le PAPI 2 BSA repose sur une mécanique itérative, soit une programmation de six ans envisagée avec un point d'étape à mi-parcours pour rationaliser les dépenses et valider certains scénarios techniques.

Chiffres-clés du PAPI 2 :

BUDGET	CA2BM	SMBS	TOTAL
PAPI 2	25 450 000 €	66 617 600 €	92 067 600 €

Les principaux partenaires financiers mobilisés sur le projet sont les suivants :

FINANCEMENT	CA2BM	SMBS	TOTAL
ETAT	8 245 000 €	23 304 600 €	31 549 600 €
EPCI	5 076 500 €	4 597 720 €	9 674 220 €
	<i>CCPM</i>	<i>1 085 482 €</i>	
	<i>CABS</i>	<i>2 014 726 €</i>	
	<i>CCVS</i>	<i>1 497 512 €</i>	
	<i>CA2BM</i>	<i>5 076 500 €</i>	
CD80	-	5 499 800 €	5 499 800 €
Communes	-	7 423 000 €	7 423 000 €
FEDER	3 524 000 €	16 030 580 €	19 554 580 €
RÉGION	1 853 000 €	3 018 800 €	4 871 800 €
AESN	284 000 €	1 050 000 €	1 334 000 €
AEAP	-	2 800 800 €	2 800 800 €
Autres MOA	-	25 000 €	25 000 €
TOTAL	18 982 500 €	63 750 300 €	82 732 800 €